

I. Incapacité de travail en Belgique - Enjeux fédéraux face aux inégalités de genre

Inégalités persistantes entre hommes et femmes en matière de santé et d'incapacité de travail – Approche intersectorielle des politiques publiques – Renforcement des politiques en matière de prévention et protection au travail

Question n° 64 posée le 24 octobre 2024 au vice-premier ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargé de la Coopération au développement et de la Politique des Grandes Villes, par Monsieur le Représentant CRUCKE¹

Plusieurs articles de presses, se basant sur diverses études académiques sérieuses, mettent en lumière les inégalités persistantes entre hommes et femmes en matière de santé et d'incapacité de travail en Belgique.

Depuis les années 2000, l'augmentation du nombre de personnes en incapacité de travail concerne majoritairement les femmes. Cette situation est exacerbée par des facteurs socioéconomiques tels que les responsabilités familiales, le travail à temps partiel et la sous-représentation dans des postes à responsabilités, qui pèsent plus lourdement sur les femmes.

Cette problématique nous met devant notre manque d'attention sur des questions spécifiques à la santé des femmes, comme la ménopause, l'endométriose et d'autres conditions sous-diagnostiquées.

Les mutualités libres appellent les décideurs à combler ce fossé en renforçant l'égalité des genres dans les politiques de santé et de travail.

1. Les chiffres montrent une augmentation disproportionnée de l'incapacité de travail chez les femmes, notamment en raison de troubles psychiques et musculosquelettiques. Quelle est votre lecture en la matière ? Quelles sont les enjeux et perspectives de cette problématique qui nuit autant à l'égalité de genre en Belgique qu'à notre développement socioéconomique ?
2. Les maladies chroniques comme la fibromyalgie et les troubles auto-immunes affectent davantage les femmes, souvent sous-diagnostiquées. Quelles sont les pistes au niveau fédéral pour améliorer la prise en charge de ces maladies ? Quelles sont les coûts financiers qui y sont liés ?
3. La ménopause et la périménopause, ainsi que leurs conséquences sur la santé, restent largement ignorées dans les politiques de santé actuelles. Votre SPF prévoit-il un travail de fond pour permettre une meilleure reconnaissance et prise en charge de ces maladies qui semblent largement méconnues par le public ?

1.. Bulletin n° 005, Chambre, session ordinaire 2024-2025, p. 309.

4. Certaines recommandations des mutualités libres appellent à une politique d'égalité des genres plus transversale, incluant la santé et le marché du travail. Quelles actions intersectorielles peuvent être envisagées pour assurer une prise en compte des spécificités féminines dans les politiques publiques fédérales de santé ?

Réponse

Face à l'évolution importante de l'incapacité de travail, il est important d'appréhender de manière globale et transversale les défis majeurs qu'elle pose pour l'assuré social, pour le monde du travail, le contexte socio-économique et pour la société.

Il est fondamental d'apporter des réponses appropriées en renforçant le principe selon lequel la santé devrait être présente dans toutes les politiques publiques (approche intersectorielle).

La réduction des inégalités sociales de santé et, parmi celles-ci, des inégalités de santé entre les femmes et les hommes, renvoie à des déterminants sociaux de la santé (comme p. ex., les questions d'ordre structurel liées à l'accès aux offres de soins de santé, les questions liées à la précarité économique qui touche principalement les femmes, l'accès à un revenu suffisant, etc.) sur base desquels il importe de pouvoir renforcer cette approche intersectorielle des politiques publiques en matière de santé mais aussi de renforcer nos politiques en matière de prévention et protection au travail. Ces inégalités de santé entre les femmes et les hommes, et qui sont malheureusement le reflet de ces mêmes inégalités constatées au niveau sociétal, doivent nous amener à sensibiliser tous les acteurs politiques, quels que soient leurs niveaux de pouvoir, sur l'importance de pouvoir développer une approche plus intégrée au regard de cette problématique.

L'étude "Santé des femmes" publiée par Sciensano offre un aperçu détaillé de l'état actuel de la santé des femmes en Belgique. Les inégalités de genre commencent à se creuser dès l'adolescence, en particulier dans le domaine de la santé mentale. Les résultats montrent que les femmes sont plus susceptibles de souffrir de troubles psychologiques par rapport aux hommes, ce qui a des répercussions sur leur bien-être général et leur capacité à participer pleinement à la vie sociale et professionnelle.

L'étude aborde plusieurs dimensions de la santé des femmes, notamment la prévalence des troubles psychosociaux, les impacts du statut social et professionnel, ainsi que les différences de genre dans l'accès aux soins et aux services de santé.

Mon administration a invité à cet effet les experts de Sciensano, qui ont porté cette étude, afin de pouvoir exposer les principaux éléments de cette étude lors de la séance du Comité de gestion de l'assurance indemnités de l'Institut national d'assurance maladie-invalidité (INAMI). Cette présentation a pu être réalisée en date du 16 octobre 2024.

Il est en effet important pour mon administration de pouvoir relayer ces éléments au sein de son Comité de gestion (composé des représentants des partenaires sociaux ainsi que des mutualités) afin de pouvoir examiner par la suite dans quelle mesure les résultats peuvent être utilisés pour le secteur de l'assurance indemnités. Cette présentation a permis de fournir une compréhension plus approfondie des défis spécifiques auxquels les femmes sont confrontées en matière de santé et de discuter des implications pour les politiques de santé publique et les interventions ciblées.

Renforcer le développement des connaissances du secteur de l'assurance indemnités de manière continue, dans une approche holistique et intersectorielle, constitue un défi majeur permanent auquel mon administration et moi-même nous nous associons afin de pouvoir garantir la bonne performance et gouvernance de notre assurance soins de santé et indemnités, et, d'autre part, à pouvoir en améliorer les conditions d'accès et d'octroi tout en réduisant ces inégalités.

En ce qui concerne la prise en charge de la ménopause et périménopause et de leurs conséquences sur le bien-être et la santé des femmes, dans la sphère privée comme professionnelle, la Conférence interministérielle santé a approuvé ce 4 décembre 2024 ma proposition de créer un groupe de travail interfédéral pour l'élaboration d'une politique coordonnée, efficace et inclusive, autour de la ménopause en Belgique. La première mission de ce groupe de travail sera de dresser un inventaire complet des initiatives existantes en Belgique autour de la ménopause. Cet état des lieux permettra de comprendre où nous en sommes et d'identifier les lacunes. Sur cette base, le groupe émettra des recommandations pour élaborer un plan d'action structuré. Ce projet marque un tournant vers une meilleure reconnaissance de la ménopause comme un enjeu de santé publique.